

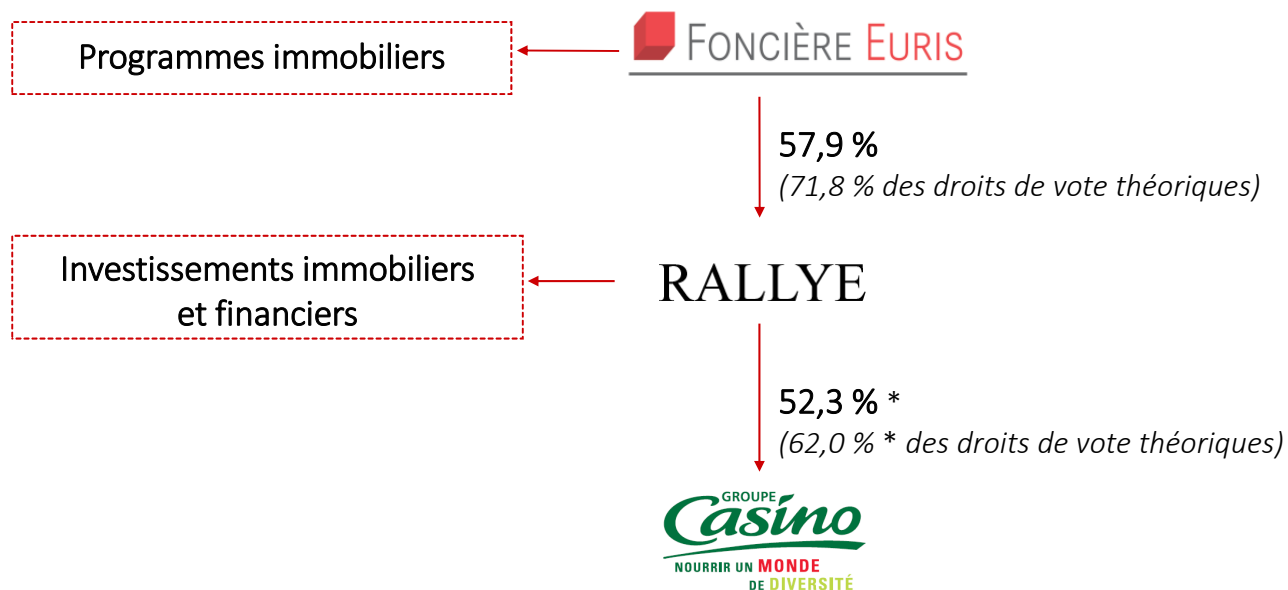


Assemblée générale

19 mai 2022

- **Présentation de l'ordre du jour**
- **Activité du Groupe**
- **Résultats 2021**
- **Gouvernement d'entreprise**
- **Rapports des Commissaires aux comptes**
- **Résumé des résolutions**

- Rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société et du groupe et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leurs missions,
 - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
 - Affectation du résultat de la société,
 - Conventions réglementées visées par l'article L.225-38 du Code de commerce et rapport spécial des commissaires aux comptes - Approbation d'une convention,
 - Ratification de la cooptation de la société Carpinienne de Participations en remplacement de la société Saris en qualité d'administrateur,
 - Renouvellement des mandats d'administrateurs,
 - Nomination d'un nouvel administrateur,
 - Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce relatives aux rémunérations des mandataires sociaux versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice 2021,
 - Approbation des éléments de la rémunération du Président-Directeur général au titre de 2021 à raison de son mandat,
 - Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur général pour l'exercice 2022 à raison de son mandat,
 - Approbation de la politique de rémunération au titre du mandat 2022/2023 des membres du Conseil d'administration (administrateurs et membres des comités spécialisés),
 - Autorisation d'achat par la société de ses propres actions,
 - Pouvoirs pour formalités.



* Comprenant 11,7 % du capital et 8,7 % des droits de vote de Casino placés en fiducie-sûreté au bénéfice de Fimalac et des établissements financiers

▪ Report de deux ans des échéances des plans de sauvegarde

- Dans le contexte de la crise sanitaire, le groupe Casino a annoncé en mars 2020 avoir suspendu ses objectifs chiffrés sur 2020-2021, notamment concernant l'achèvement d'ici le T1 2021 de son plan de cession d'actifs non stratégiques de 4,5 Md€. A fin juillet 2021, le montant total des cessions réalisées ou sécurisées par Casino s'établissait ainsi à 3,1 Md€.
- Dans la mesure où l'exécution des plans de sauvegarde de Foncière Euris, Rallye et de leurs sociétés mères Finatis et Euris dépend essentiellement de la capacité de Casino à distribuer des dividendes, les commissaires à l'exécution des plans ont considéré que les effets de la crise sanitaire créaient une forte incertitude sur le respect des échéances des plans de sauvegarde, et ont ainsi sollicité du Tribunal de commerce de Paris un report de 2 ans des échéances des plans et l'extension corrélative de leur durée. Cette demande s'inscrit dans le cadre des mesures gouvernementales exceptionnelles mises en place lors de la crise sanitaire.
- Le Tribunal de commerce de Paris a répondu favorablement à cette requête en décidant le 26 octobre 2021 de reporter de 2 ans les échéances des plans de sauvegarde et corrélativement d'étendre leur durée, s'établissant alors à 12 ans au lieu de 10 ans.
- Cette décision du tribunal fait l'objet de procédures de tierce opposition
- La prochaine échéance significative des plans est ainsi prévue en février 2025.
- L'exécution des plans de sauvegarde de Foncière Euris, Rallye et leurs sociétés mères Finatis et Euris dépend essentiellement de la capacité distributive de Casino ainsi que de différentes options de refinancement. La capacité distributive de Casino est encadrée par sa documentation financière qui autorise la distribution de dividendes* dès lors que le ratio de dette financière brute / EBITDA après loyers (France Retail + E-commerce) est inférieur à 3,5x. Au 31 décembre 2021, le ratio de dette financière brute / EBITDA après loyers s'établit à 6,47x.

- **Les dispositions du Code de commerce régissant la procédure de sauvegarde ne s'appliquent pas aux opérations de nature dérivée.**
- Suite aux **accords de réaménagement** des opérations de dérivés conclus par **Foncière Euris** en novembre 2019, les montants dus par Foncière Euris au titre de ces opérations devront être remboursés au plus tard le 31 décembre 2022 (avec une faculté de remboursement anticipé) et cette échéance pourra être décalée au 30 juin 2023 si les deux conditions suivantes, appréciées établissement financier par établissement financier, sont réalisées :
 - le montant dû au 31 décembre 2022, y compris intérêts et commissions, devra représenter moins de 50 % du montant dû au moment de la signature des accords de réaménagement ;
 - les titres Rallye donnés en nantissement, évalués à leur cours de Bourse du 30 décembre 2022, doivent représenter au moins 120 % du montant dû au 31 décembre 2022, y compris intérêts et commissions.

Ces opérations sont garanties par des nantissements :

- nantissement de titres Rallye représentant 18 % du capital de Rallye ;
- nantissement de la totalité des actions de la société Mat Bel 2, qui détient les actifs immobiliers de Foncière Euris en Pologne.

Dans le cas où Foncière Euris ne pourrait pas honorer ce remboursement à échéance, les banques ont la possibilité de saisir les nantissements correspondants.

- **Rallye** avait procédé en 2020 à un **refinancement** de ses opérations de nature dérivée.

RALLYE Éléments 2021 hors procédure de sauvegarde

- **Dette financière nette (DFN) du périmètre Rallye holding au 31 décembre 2021**
 - La DFN du périmètre holding de Rallye, avant retraitements IFRS, s'établit à 3 161 M€ au 31/12/21, contre 3 173 M€ au 31/12/20
 - Après retraitements IFRS (visant à réajuster comptablement le passif financier à sa juste valeur), la DFN de Rallye s'établit à 2 818 M€ au 31/12/21 (contre 2 839 M€ au 31/12/20).
- **Offre de rachat lancée par Rallye sur sa dette non sécurisée**
 - Le 22 janvier 2021, Rallye a lancé une offre globale de rachat sur sa dette non sécurisée (notamment les obligations et les billets de trésorerie) dans le cadre d'une procédure d'enchères inversées.
 - Le 4 mai 2021, Rallye a annoncé que le Tribunal de commerce de Paris a approuvé la modification de son plan de sauvegarde, autorisant ainsi la réalisation effective de l'offre globale de rachat de sa dette non sécurisée et la mise en place du financement de celle-ci.
 - Rallye a ainsi racheté un montant total de dette non sécurisée de 195,4 M€ moyennant un prix de rachat total de 39,1 M€, soit une réduction nette du montant de sa dette de 156,3 M€.
 - Le règlement-livraison de l'offre de rachat est intervenu le 18 mai 2021.
- **Groupe Go Sport**
 - La cession de Groupe Go Sport à Hermione People and Brands (filiale de Financière Immobilière Bordelaise) est intervenue le 10 décembre. La transaction a été réalisée pour 1€ sans aucune garantie de passif à la charge de Rallye.

Présentation de l'activité

Activité immobilière de Foncière Euris

Au 31 décembre 2021, le patrimoine immobilier de Foncière Euris est composé de deux centres commerciaux :

L'Heure Tranquille, Tours (France)

Centre en exploitation



Détention :

Foncière Euris 50%, Apsys 50%

Krakowianka, Cracovie (Pologne)

Centre en exploitation/projet



Détention :

Foncière Euris 64%, Rallye 16% et Casino 20%

La valeur de ces investissements s'élève à 44 M€, dont 12 M€ de plus-values latentes, au 31/12/2021, sur la base des dernières valorisations disponibles réalisées au cours du second semestre 2021, dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Ces valeurs ne préjugent pas des montants qui pourraient être effectivement encaissés en cas de cession éventuelle, ceux-ci pouvant être significativement différents. À noter que compte-tenu de la crise sanitaire et de l'environnement international, le marché des transactions concernant ce type d'actifs reste pour le moment à l'arrêt.

Centre en exploitation – « L'Heure Tranquille » à Tours (France)

- Le centre est situé dans le quartier des « Deux Lions », desservi par un tramway reliant le centre-ville de Tours en 10 minutes et comprenant une université, un parc d'entreprises et des logements
- Le centre offre sur 23 000 m², des moyennes surfaces spécialisées (H&M, Zara, Sephora), des boutiques, un pôle de restauration, ainsi qu'une moyenne surface alimentaire
- L'actif est financé par un prêt bancaire arrivant à échéance au 30 juin 2022.

Centre en exploitation/projet – « Krakowianka » à Cracovie (Pologne)

- Les deux centres commerciaux adjacents, Serenada et Krokus, sont situés au nord de l'agglomération de Cracovie, dans une zone jusqu'ici faiblement équipée commercialement
- Serenada, qui s'étend sur environ 41 000 m² de surface locative, est ouvert depuis octobre 2017.
- Krokus (30 000 m²) acquis début 2016 accueille un hypermarché Auchan.
- Les actifs sont financés par des prêts bancaires arrivant à échéance au 29 mai 2023.
- A terme, il est envisagé de relier ces deux centres via une jonction, afin de réaliser un centre commercial dominant la moitié nord de l'agglomération de Cracovie.

Présentation de l'activité

Activité de Groupe Casino



Faits marquants 2021

France

- **Enseignes de distribution** : le Groupe a finalisé son recentrage sur les formats porteurs (premium, proximité, e-commerce), qui représentent 76 % de ses ventes
 - Progression de +31 bps à 9,1 % de la marge d'EBITDA des enseignes de distribution*, portée par les plans d'efficience (+83 bps vs 2019)
 - E-commerce alimentaire : très fort dynamisme de la livraison à domicile, en croissance de +48% sur l'année, au-delà du marché (+25 %) avec un fort leadership en Ile-de-France. En 2021, le Groupe a renforcé ses partenariats avec des leaders du marché (Ocado, Amazon, Gorillas)
 - Poursuite de la stratégie omnicanale, avec notamment des parcours clients digitalisés et une progression des encaissements sur smartphone ou caisse automatique
 - Renforcement de la dynamique commerciale : lancement en septembre 2021 aux côtés d'Intermarché du partenariat aux achats AUXO, permettant au Groupe d'améliorer ses conditions d'achats auprès des principaux fournisseurs.
- **Cdiscount** : poursuite de l'évolution du modèle vers un mix d'activités plus rentables : croissance de la marketplace (GMV de +22 % sur deux ans, stable sur un an), du marketing digital (+75 % de revenus sur deux ans, +32 % sur un an) et du B2B (GMV de +30 % sur un an), et en parallèle baisse des ventes directes. Après une année 2020 exceptionnelle, le GMV est stable sur un an, mais en hausse de +8 % sur 2 ans, à 4,2 Md€
- **RelevanC** : poursuite du développement et de l'expansion stratégique avec l'acquisition d'Inlead (plateforme de marketing digital local), le lancement des activités en Amérique latine (Brésil et Colombie) et la mise en place d'Infinity advertising (filiale commune avec Intermarché). RelevanC a également conclu des partenariats avec Google Cloud et Accenture ainsi qu'avec Amazon Web Service.
- **GreenYellow** : forte dynamique de l'activité avec une base photovoltaïque installée ou en construction en hausse de +31 %, et des projets d'efficacité énergétique en hausse de +16 %
 - EBITDA en progression de +30 % à 80 M€**
 - Début 2022, levée de 109 M€ (obligations convertibles) auprès d'un investisseur institutionnel et d'une ligne de crédit syndiquée de 87 M€

Amérique latine

- **Le Groupe dispose désormais de 3 actifs adaptés à leurs marchés respectifs** : Grupo Exito, leader en Colombie et Uruguay, Assai, spécialiste du cash & carry, et GPA sur les formats porteurs
 - **Assai** : accélération sur son modèle d'affaires très rentable ; progression de l'EBITDA de +18 % à change constant à 489 M€ en 2021, et amélioration de la marge de +51 bps. L'enseigne vise un chiffre d'affaires de 100 MDR\$ (17 Md€) à horizon 2024 (soit +30 % par an), soutenu par l'ouverture d'une cinquantaine de magasins et la conversion de 70 hypermarchés Extra
 - **GPA** : recentrage sur le premium, la proximité et l'e-commerce, en cédant ou en convertissant les hypermarchés, ce qui a eu un effet transitoire sur les résultats 2021 (CA en recul de 5,2% sur un an)
 - **Grupo Exito** : excellente performance en 2021, avec un EBITDA en hausse de +20 % (à change constant)

Résultats 2021

- **Chiffre d'affaires : le CA Groupe s'établit à 30,5 Md€** (-0,8 % à change constant) :
 - France Retail : CA en recul de -5,4 % en comparable, impacté par les effets de la crise sanitaire sur la région parisienne et les zones touristiques
 - Cdiscount : CA stable sur 1 an. Le volume d'affaires s'établit à 4,2 Md€, en hausse de +8 % sur 2 ans (stable sur 1 an)
 - Amérique latine : progression des ventes de +6,4 % en organique, principalement soutenues par la très bonne performance d'Assai
- **L'EBITDA Groupe atteint 2 527 M€,** en baisse de -7,7 % après impact de change, et de -4,7 % à taux de change constant
 - En France, l'EBITDA s'élève à 1 464 M€, dont 1 358 M€ sur le périmètre France Retail et 106 M€ pour Cdiscount. L'EBITDA des enseignes de distribution* est stable sur 2 ans (-1,7 % vs. 2020).
 - La marge d'EBITDA France (y compris Cdiscount) reste stable sur 1 an, à 9,1 %
 - Au Latam : progression de l'EBITDA de +9 % (hors effet de change et crédits fiscaux)
- **Le ROC Groupe s'établit à 1 193 M€** (1 166 M€ hors crédits fiscaux) soit une variation de -16,1 % après impact du change et de -12,5 % à taux de change constant (-5,2 % hors crédits fiscaux)
- **Dette financière : la DFN hors IFRS5 s'établit à 5,9 Md€,** contre 4,6 Md€ au 31/12/2020. Sur le périmètre France Retail hors GreenYellow, la DFN passe de 3,7 Md€ fin 2020 à 4,4 Md€ fin 2021, en raison : i) de l'effet de l'activité fin d'année et du stockage stratégique, ii) des pertes opérationnelles et BFR des derniers magasins Leader Price transférés à Aldi, iii) des charges liées à la transformation du Groupe

Plan de cession d'actifs

- L'exécution du plan de cession en France, initié en 2018, totalise 3,3 Md€ à ce jour, y compris les cessions début 2022 des 6,5 % dans Mercialys (59 M€) puis du solde de la participation dans Mercialys (86 M€).
- L'exécution du plan de cession a ralenti durant la crise sanitaire, mais **le groupe Casino est confiant dans sa capacité à le finaliser d'ici fin 2023, pour un total de 4,5 Md€**

Plan de refinancement

- Le Groupe a procédé à plusieurs **opérations de rachats obligataires et de refinancement** incluant i) l'émission d'un nouveau prêt à terme de 1 Md€ (maturité août 2025), abondé en novembre pour 425 M€, ii) l'émission d'une obligation de 525 M€ (maturité avril 2027). Le Groupe a également **étendu la maturité de son principal crédit syndiqué** (1,8 Md€) d'octobre 2023 à juillet 2026**
- **Les covenants financiers sont respectés au 31/12/2021** : le ratio Dette brute sécurisée / EBITDA après loyers est de 2,7x (inférieur au plafond de 3,5x, soit une marge de manœuvre de 178 M€ sur l'EBITDA), et le ratio EBITDA après loyers / coûts financiers nets est de 2,7x, supérieur au seuil de 2,5x, soit une marge de manœuvre de 55 M€ sur l'EBITDA

Chiffres clés 2021

à change constant					
en M€	2019	2020	2021	Var. 1 an	Var. 2 ans
Chiffre d'affaires consolidé	34 645	31 912	30 549	- 0,8 % *	+ 6,9 % *
<i>dont France Retail</i>	16 322	15 219	14 071	- 5,4 % *	- 2,6 % *
<i>dont Cdiscount</i>	1 966	2 037	2 031	- 0,3 %	+ 3,3 %
<i>dont Latam</i>	16 358	14 656	14 448	+ 2,7 % *	+ 15 % *
EBITDA hors crédits fiscaux	2 640	2 599	2 499		
<i>dont France Retail</i>	1 467	1 447	1 358	- 6,1 %	- 7,4 %
<i>dont Cdiscount</i>	69	129	106	- 18 %	+ 54 %
<i>dont Latam</i>	1 104	1 023	1 035	+ 8,7 %	+ 29 %
EBITDA	2 640	2 738	2 527	- 4,7 %	+ 12,0 %
ROC hors crédits fiscaux	1 321	1 284	1 165		
<i>dont France Retail</i>	689	621	535	- 14 %	- 22 %
<i>dont Cdiscount</i>	4	53	18	- 65 %	+ 369 %
<i>dont Latam</i>	628	610	612	+ 7,9 %	+ 34 %
ROC	1 321	1 422	1 193	- 12 %	+ 9,7 %
Résultat net normalisé, part du Groupe (activités poursuivies)	196	266	94		
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe	(1 444)	(890)	(530)		
DFN hors IFRS 5	5 657	4 634	5 858		
<i>dont France</i>	4 069	3 751	4 736		
<i>dont Latam</i>	1 587	882	1 122		

* Variation comparable hors essence et calendaire

Perspectives 2022

- **En 2022, retour d'une dynamique de croissance grâce aux actifs différenciants et aux services innovants**
 - Formats de proximité (Monop', Franprix, Naturalia, Spar, Vival) avec une cible de +800 ouvertures, principalement en franchise
 - La confirmation du leadership sur l'e-commerce, notamment en livraison à domicile en s'appuyant sur les partenaires Ocado, Amazon et Gorillas et sur le réseau de magasins
- **Maintien d'un niveau de rentabilité élevé et amélioration de la génération de cash-flow**
- **Poursuite du plan de cession de 4,5 Md€, avec un objectif de réalisation d'ici fin 2023**

- **Comptes consolidés**

- **Comptes individuels**

en M€	2020	2021	Variation
Chiffre d'affaires HT	31 928	30 566	(1 362)
Résultat opérationnel courant (ROC)	1 399	1 178	(221)
Résultat net des activités abandonnées	(500)	(255)	+ 245
Résultat net de l'ensemble consolidé	(496)	(391)	+ 105
Dont part du groupe	(195)	(167)	+ 28

Reflète la variation du chiffre d'affaires de Casino en hausse de 0,1 % en organique et en recul de 4,3 % au total après prise en compte notamment des effets de change et d'hyperinflation de - 3,4 %, d'un effet périmètre de - 1,2 % et d'un effet essence de + 0,7 %.

Variation du ROC de Casino de - 16,1 % après impact du change et de - 12,5 % à taux de change constant (- 5,2 % hors crédits fiscaux).

Traduit la réduction des pertes opérationnelles de Leader Price jusqu'au transfert des magasins

en M€	2020	2021	Variation	
Dépréciation sur titres Rallye	-	(409,4)	(409,4)	①
Charges financières d'emprunt	(8,8)	(8,4)	+ 0,4	
Résultat sur produits dérivés + vmp	(0,2)	-	+ 0,2	
Résultat / TUP Matignon Abbeville *	3,6	-	(3,6)	
Charges nettes d'exploitation	(1,7)	(0,9)	+ 0,8	Dont honoraires de conseils pour la sauvegarde (0,8 M€ en 2020 et 0,1 M€ en 2021)
Résultat net de l'exercice	(7,1)	(418,7)	(411,6)	
<i>Résultat net par action, en euros</i>	<i>(0,72)</i>	<i>(42,24)</i>	<i>(41,52)</i>	
Capitaux propres	669,3	250,6	(418,7)	

①

Les dépréciations sur titres Rallye sont d'un montant de 409,4 M€ en 2021 (sur une valeur brute de 929 M€) et se décomposent en :

- un montant de 259,7 M€ de dépréciation constatée suite à la mise à jour de la valeur d'utilité de Casino à 74,49 € par action, conformément aux principes comptables, menant à une valeur de Rallye de 20,82 € par action dans les comptes de Foncière Euris
- un montant de 149,7 M€ de dépréciation afin de tenir compte de la moins-value comptable en cas de réalisation des nantissements accordés aux banques sur les opérations de nature dérivée sur la base des montants dus au 31 décembre 2021 (48 M€) et du cours de Bourse moyen de décembre 2021 de Rallye (5,11 €).

Il est proposé de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2021.

Comptes individuels – Dettes nettes au 31 décembre 2021

en M€	31/12/21	Modalités d'apurement (1)
1- Dette soumise au plan de sauvegarde		
Dettes bancaires sécurisées (2)	121,7	Annuité 5 : 50 % Annuité 6 : 50 %
Dettes bancaires non sécurisées (2) (3)	25,2	Annuité 5 : 30 % Annuités 6 à 11 : 5 % Annuité 12 : 35 % (5)
Protocole transactionnel conclu en 2020 avec Société Générale (2)	3,5	100 % au 3 ^{ème} anniversaire de l'arrêt définitif du plan Annuité 5 : 30 %
Dividendes à payer (3)	21,3	Annuités 6 à 11 : 5 % Annuité 12 : 35 % (5)
Dettes envers les sociétés-mères Euris et Finatis (3)	84,0	Annuité 5 : 30 % Annuités 6 à 11 : 5 % Annuité 12 : 35 % (5)
Autres dettes antérieures à la sauvegarde (4)	3,7	Annuités 5 à 9 : 5 % Annuités 10 à 12 : 25 % (5)
2- Dette non soumise au plan de sauvegarde		
Dettes au titre des opérations de nature dérivée (2)	48,0	Échéance au 31/12/2022 pouvant être prorogée au 30/06/2023
Dettes postérieures à la sauvegarde (4)	1,8	
Total dette brute	309,2	
Disponibilités	12,2	
Dettes nettes	297,0	

(1) Outre 100 K€ à répartir en annuité 4 entre les créanciers de Foncière Euris soumis à un échéancier de 12 ans au prorata de leurs créances définitivement admises // (2) Y compris commissions et intérêts courus au 31/12/21. // (3) L'échéancier indiqué ici est l'échéancier optionnel avec abandon de créance de 5 %, pour lequel les créanciers ont très majoritairement opté. // (4) Dont principalement des dettes internes au palier Foncière Euris // (5) Montant de la dernière annuité diminué des montants payés au titres des annuités 1 et 4

- **Composition du Conseil d'administration**
- **Activité du Conseil d'administration et de ses Comités en 2021**
- **Propositions soumises à l'Assemblée générale**
- **Direction générale**
- **Rémunération du Président-Directeur général et et des mandataires sociaux non exécutifs**

- Composition actuelle du Conseil : 6 administrateurs

1 administratrice indépendante	5 administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire
Marie Wiedmer-Brouder	Michel Savart, Président-Directeur général Virginie Grin (représentante de Matignon-Diderot) Didier Lévêque (représentant de Finatis) Odile Muracciole (représentante d'Euris) Jean-Luc Zablot (représentant de Carpinienne de Participations)



Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des nominations et des rémunérations
<p><i>Membres présentés dans la slide précédente</i></p> <p>7 réunions 100% taux de présence</p>	<p>Marie Wiedmer-Brouder (Présidente depuis le 27 mars 2020) et Didier Lévêque</p> <p>1 membre indépendant et 1 représentant de l'actionnaire majoritaire</p> <p>5 réunions 100% taux de présence</p> <p>1 réunion hors la présence des représentants de la Direction générale avec les Commissaires aux comptes</p>	<p>Marie Wiedmer-Brouder (Présidente) et Didier Lévêque</p> <p>1 membre indépendant et 1 représentant de l'actionnaire majoritaire</p> <p>2 réunions 100% taux de présence</p>

Activité en 2021

Le conseil ainsi que ses comités, chacun dans ses domaines de compétences respectifs, ont été saisis des principaux sujets suivants :

- Activité et résultats du groupe
- Suivi de la procédure de sauvegarde
- Informations sur l'avance en compte courant de la société Euris à la société Marigny Foncière, filiale à 100% de Foncière Euris, dans le cadre du financement des travaux de réaménagement du centre commercial l'Heure Tranquille à Tours
- Suivi des opérations immobilières de la Société, de leurs évolutions et les opérations liées
- Gouvernance, composition et fonctionnement du Conseil et des Comités
- Procédure de détermination et d'évaluation régulière par le Comité d'audit des conventions courantes conclues par la Société
- Procédures de sélection par le Comité d'Audit d'un nouveau Commissaire aux Comptes et par le Comité des nominations et des rémunérations d'un nouvel administrateur indépendant afin d'atteindre de nouveau le seuil d'un tiers de membres indépendants
- Rémunérations des mandataires sociaux

Propositions de renouvellement de mandats et de nomination d'administrateurs soumises à l'Assemblée générale

- L'ensemble des mandats des administrateurs arrive à échéance lors de la présente Assemblée.
- Propositions de renouvellement de mandats et de nomination d'administrateurs soumises à l'Assemblée générale :
 - Nomination de M. Yves Vlieghe en qualité d'administrateur indépendant en remplacement de la société Carpinienne de Participations. Cette nomination permettrait au Conseil d'administration d'atteindre de nouveau le seuil d'un tiers de membres indépendants, conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF pour les sociétés contrôlées
 - Monsieur Yves Vlieghe, après avoir commencé sa carrière chez l'agent de change Meeschaert (en 1975) puis rejoint en 1980 la Banque Internationale de Placement (BIP), il co-fonde en 1987 la Banque Arjil, banque d'affaires du groupe Lagardère dont il sera successivement, membre du directoire (1987), président du directoire (1994) puis associé-gérant (1995).
 - De 1999 à 2008, il est associé et co-président de Patrimoine Management & Technologies, société de conception et de vente de logiciels informatiques d'aide à la gestion de patrimoine de particuliers, également de 1998 à 2010 associé et président du conseil de surveillance de Cosmos Gestion Privée du groupe Banque Martin Maurel, et de 2008 – 2016, président du conseil de surveillance de Alphavalue (analyse financière indépendante).
 - De 2007 à mars 2022, il occupe les fonctions d'administrateur de Acofi Gestion dont il a été de 2014 à 2019, le président des comités d'investissement des fonds de dettes (entreprises, immobilier, collectivités locales, énergies renouvelables).
 - Renouvellement des mandats d'administrateurs de Madame Marie Wiedmer-Brouder et de Monsieur Michel Savart, ainsi que de celui des sociétés Euris (Odile Muracciole), Finatis (Didier Lévêque), Matignon Diderot (Virginie Grin),
 - Ratification de la nomination faite à titre provisoire le 31 juillet 2021 de la Carpinienne de Participations en qualité d'administrateur, en remplacement de la société Saris.

En conséquence, sous réserve de l'approbation de l'ensemble des propositions présentées, à l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration demeurera composé de 6 membres dont 2 membres indépendants (1/3) et une représentation équilibrée des femmes et des hommes

▪ Le Président – Directeur général

- Depuis 2010, Monsieur Michel Savart exerce les fonctions de Président et de Directeur général.
- A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'administration sera appelé à délibérer sur le maintien de l'unification et la reconduction de Monsieur Michel Savart dans ses fonctions de Président-Directeur général.
- Conformément à la loi, le Président-Directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Toutefois, les décisions importantes de gestion sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration en raison de leur nature stratégique ou de leur montant.

- **Éléments de rémunération versés ou attribués au Président-Directeur général par la Société au titre de l'exercice 2021 tels qu'approuvés par l'Assemblée générale du 21 mai 2021 :**

Éléments de la rémunération	Montant
Rémunération fixe	30 000 € bruts
Rémunération variable	Sans objet
Actions gratuites – stock options	Sans objet
Régime de retraite et de prévoyance	Affiliation au régime collectif obligatoire de prévoyance, de retraite complémentaire et supplémentaire à cotisations définies, en vigueur au sein du Groupe
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	10 000 € bruts ⁽¹⁾
Autres éléments de rémunération visés par le Code AFEP/MEDEF dus ou attribués au titre du mandat social ⁽²⁾	Sans objet

(1) Rémunération versée au titre du mandat 2020-2021 conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

(2) Rémunération variable annuelle différée, rémunération variable pluriannuelle, rémunération exceptionnelle, avantages en nature, indemnités en cas de cessation de fonctions, indemnités relatives à une clause de non concurrence.

- L'ensemble des informations concernant la rémunération du Directeur général, telle que prévue par la loi, figure dans le rapport annuel 2021.

- **Politique de rémunération 2022 du Président-Directeur général soumise à l'Assemblée générale du 19 mai 2022 :**
 - Le Conseil d'administration du 17 mars 2022, sur la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de maintenir pour 2022 la même structure de la rémunération de Monsieur Michel SAVART au titre de ses fonctions de Président-Directeur général, laquelle est exclusivement composée d'une part fixe d'un montant de **30 000 euros bruts**, inchangée depuis 2009.
 - Le Président-Directeur général continuera à bénéficier du régime de prévoyance, de retraite obligatoire et supplémentaire à cotisations définies en vigueur au sein du Groupe.
 - Le Président percevra une rémunération au titre de ses fonctions d'administrateur déterminée dans le cadre de la politique de rémunérations des mandataires sociaux non exécutifs (présentée ci-après) soumise au vote de la présente Assemblée.

- **Politique de rémunération des mandataires sociaux non exécutifs au titre du mandat 2022/2023, arrêtée par le Conseil d'Administration du 17 mars 2022, soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 19 mai 2022 :**
 - Maintien des mêmes modalités d'attribution que lors du mandat 2021/2022 tant pour les administrateurs que pour les membres et la présidence des comités, soit :
 - **Pour les administrateurs :**
 - Montant individuel de base de **10 000 €** attribué en fonction de leur participation effective aux réunions du Conseil, avec réattribution de la part variable des administrateurs absents
 - **Pour les membres des Comités :**
 - Montant individuel de base de **5 000 €** attribué en fonction de leur participation effective aux réunions des Comités, majoré du même montant pour la Présidence
 - Attribution d'une rémunération complémentaire pour chaque membre de Comité, afin de tenir compte s'il y a lieu de réunions ou des travaux supplémentaires des Comités, dans les conditions et modalités suivantes :
 - Montant individuel de **1 000 € bruts par séance** au-dessus de 3 réunions par an, **limité à un montant global individuel de 3 000 € par an** pour les membres du Comité d'audit et **2 000 € par an** pour les membres du Comité des nominations et des rémunérations

- **Rapports des cabinets Deloitte & Associés et Ernst & Young et Autres, sur :**
 - **les comptes**
 - annuels
 - consolidés
 - **les conventions réglementées**

Première résolution

Rapport annuel de la Société

- Comptes annuels – pages 216 à 219 du rapport annuel 2021

Opinion sur les comptes

- Les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

Points clés de l'audit

- Procédure de sauvegarde et homologation du plan.
- Evaluation des titres de participation Rallye.

Vérifications du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires

- Pas d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents ainsi que sur le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- La présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Deuxième résolution

Rapport annuel de la Société

- Comptes consolidés – pages 196 à 201 du rapport annuel 2021

Opinion sur les comptes

- Les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Observation

- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Changements de méthodes comptables et retraitement de l'information comparative » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les modalités d'application et les conséquences de l'application rétrospective de la décision de l'IFRS IC relative à l'attribution des avantages au personnel aux périodes de services dans le cadre de certains régimes à prestations définies (IAS 19 « Avantages du personnel »).

Points clés de l'audit

- Procédure de sauvegarde et homologation du plan
- Test de dépréciation des *goodwill* et marques
- Respect des ratios bancaires
- Comptabilisation des crédits fiscaux de taxes et suivi des passifs fiscaux éventuels chez GPA et Sendas
- Evaluation des avantages commerciaux à percevoir auprès des fournisseurs en fin d'exercice

Vérifications spécifiques

- Pas d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion du Groupe.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- La présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Quatrième résolution

Rapport annuel de la Société

- Pages 220 à 221 du rapport annuel 2021

Nouvelle convention soumise à l'approbation de l'Assemblée générale

Convention entre la société Euris et la société Marigny-Foncière :

Dans le cadre du financement de travaux nécessaires de réaménagement du centre commercial « L'Heure Tranquille » à Tours

- Conclusion d'un contrat de prêt le 16/12/21 d'un montant maximal de 2 M€ en principal par la société Euris en faveur de Marigny-Foncière, filiale à 100% de Foncière Euris.
- Modalités : échéance le 28/02/25 ; porte intérêt au taux de l'Euribor 12 mois (avec *floor* à zéro) + 12 % ; commission de non-utilisation sur la base d'un taux annuel de 3 % sur le montant non tiré

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale sans exécution au cours de l'exercice

Avec la société Alta Marigny Carré de Soie :

Dans le cadre de la cession du centre commercial « Carré de Soie »

- Garanties usuelles d'actifs et de passifs autorisées le 30/07/10, sans limitation de durée
- Cette convention n'a pas fait l'objet d'une déclaration de créance au passif de Foncière Euris dans le cadre de sa procédure de sauvegarde.

Avec la société Alexa :

Dans le cadre de la cession du centre commercial « Alexa »

- Garantie sur les coûts liés à la gestion des différents litiges autorisée le 10/02/10, sans limitation de durée
- Cette convention n'a pas fait l'objet d'une déclaration de créance au passif de Foncière Euris dans le cadre de sa procédure de sauvegarde.

Dans le cadre de la cession à Sonae des parts dans la société « Alexa Holding »

- Garantie usuelle autorisée le 09/12/11 quant à la cessibilité des titres vendus jusqu'au 2 juillet 2024, le respect de l'obligation d'informer la société Sonae de tout litige pouvant affecter ces titres.
- Cette convention n'a pas fait l'objet d'une déclaration de créance au passif de Foncière Euris dans le cadre de sa procédure de sauvegarde.

Avec le fonds allemand Union Investment :

Dans le cadre de la cession du centre commercial « Manufaktura »

- Garantie autorisée le 27/07/12 concernant les revenus précaires, pour une durée maximale de 10 ans
- Cette convention n'a pas fait l'objet d'une déclaration de créance au passif de Foncière Euris dans le cadre de sa procédure de sauvegarde



Assemblée générale

19 mai 2022

- **Résumé des résolutions soumises
à l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2022**

Approbation des comptes annuels de la société de l'exercice clos le 31 décembre 2021

▪ Approbation :

- du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes
- des comptes au 31/12/2021 faisant apparaître une **perte de 418 708 920,48 €**
- des actes et des opérations de l'exercice

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

▪ Approbation :

- du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes
- des comptes au 31/12/2021 faisant apparaître une perte nette de l'ensemble consolidé de **391 M€**

Affectation du résultat de la société

- Approbation de l'affectation de la perte de l'exercice d'un montant de **418 708 920,48 euros** comme suit :
 - ✓ au compte « Primes de fusion » à hauteur de : 140 057 658,08 €
 - ✓ au compte « Primes d'émission » à hauteur de : 72 382 119,72 €
 - ✓ au compte « Primes d'apport » à hauteur de : 6 037 180,79 €
 - ✓ au compte « Autres réserves » à hauteur de : 60 996 504,07 €
 - ✓ au compte « Report à nouveau » pour le solde, soit : 139 235 457,82 €

Conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce

- Approbation, au titre des conventions réglementées, de la conclusion du contrat de prêt entre Euris et Marigny Foncière, qu'elle contrôle indirectement, intervenue le 16 décembre 2021 et telle qu'autorisée par le Conseil d'administration du même jour

Ratification de la nomination d'un administrateur

- Ratification de la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration le 30 juillet 2021 de la société Carpinienne de Participations en qualité d'administrateur en remplacement de la société Saris

Renouvellement du mandat d'un administrateur

- Renouvellement du mandat d'administrateur de
Monsieur **Michel SAVART**,
pour une durée d'un an

Renouvellement du mandat d'une administratrice

- Renouvellement du mandat d'administratrice de
Madame **Marie WIEDMER-BROUDER**,
pour une durée d'un an

Renouvellement du mandat d'un administrateur

- Renouvellement du mandat d'administrateur de
la société **EURIS**, représentée par Madame **Odile MURACCIOLE**,
pour une durée d'un an

Renouvellement du mandat d'un administrateur

- Renouvellement du mandat d'administrateur de
la société **FINATIS**, représentée par Monsieur **Didier LÉVÊQUE**,
pour une durée d'un an

Renouvellement du mandat d'un administrateur

- Renouvellement du mandat d'administrateur de
la société **MATIGNON-DIDEROT**, représentée par Madame **Virginie GRIN**,
pour une durée d'un an

Nomination d'un nouvel administrateur

- Nomination, en remplacement de la société Carpinienne de Participations, de Monsieur **Yves VLIEGHE** en qualité d'administrateur, pour une durée d'un an

Approbation des informations visées par l'article L.22-10-9, I du Code de commerce

- Approbation des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice 2021

Approbation de la rémunération attribuée en 2021 au Président-Directeur général

- Approbation de la rémunération du Président-Directeur général à raison de son mandat au titre de l'exercice 2021, soit uniquement une partie fixe d'un montant brut annuel de 30 000 euros, telle qu'exposée dans la présentation du gouvernement d'entreprise

Approbation de la politique de rémunération 2022 du Président-Directeur général

- Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de la rémunération du Président-Directeur général à raison de son mandat au titre de l'exercice 2022, inchangés par rapport à 2021 et tels qu'exposés dans la présentation du gouvernement d'entreprise

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour leur mandat 2022-2023

- Approbation de la politique de rémunération au titre du mandat 2022-2023 des membres du Conseil d'administration (administrateurs et membres des comités spécialisés), inchangée par rapport au mandat précédent et telle qu'exposée dans la présentation du gouvernement d'entreprise

Autorisation d'achat d'actions en propre

- Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions en vertu de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de **2 %** du nombre des actions composant le capital social, et pour un prix maximum d'achat par action de **40 euros**

Pouvoirs pour formalités

- **Pouvoirs pour formalités**



Assemblée générale

19 mai 2022